



FORMATION SUR MESURE

Plan de formation

0,7 UEC

Coaching et relève

Description

La formation vise à approfondir les connaissances des participants en leur offrant l'occasion de développer leurs capacités à mettre en place un processus de coaching tout en favorisant les conditions de succès d'une telle démarche.

Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de mieux :

- comprendre ce qu'est le coaching et le différencier d'autres stratégies de développement notamment le mentorat;
- différencier les 4 rôles d'un gestionnaire et où s'inscrit celui de coach;
- connaître les principes de base et les conditions favorisant la mise en place du processus de coaching;
- juger de la pertinence de l'établissement d'un processus de coaching;
- connaître les 4 phases du processus de coaching afin d'établir un plan de coaching avec l'employé;
- communiquer efficacement avec l'employé en développement.

Contenu

- Définition :
 - Présentation magistrale sur la théorie relative aux principes de base du coaching, les conditions préalables et la définition du coaching individuel
 - Réflexion personnelle : questionnaire à compléter et retour en groupe
- Analyser la pertinence du coaching
 - Exposé théorique et discussion en groupe. Grille de question de réflexion
- Les quatre rôles du gestionnaire :
 - Présentation d'un tableau et discussion
- Les 4 phases du processus de coaching
 - Présentation magistrale et mise en pratique d'un plan de coaching
- Communication efficace avec un employé en développement
 - Brève théorie sur le modèle de la communication
 - Mise en pratique de cas réel, rétroaction entre participants et formateur

Clientèle visée

- Les cadres intermédiaires, cadres intérimaires, relève cadres et chefs d'équipe.



Note

Attestation de participation

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Contrôle des présences

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.